

♥ Revalorisation des retraites complémentaires en 2011

Dans l'Arc En Ciel précédent (N° 164), nous avons indiqué que la revalorisation des pensions (secteur public et secteur privé) à compter du 1er avril était de 2,1 %. Restait à annoncer le taux de revalorisation des retraites complémentaires (ARRCO et AGIRC) qui, à cette époque, était en cours de négociation entre le patronat (MEDEF) et les organisations syndicales représentatives. Un accord (non unanime) a été entériné courant avril et les nouveaux taux pour ces retraites complémentaires seront appliqués sur les pensions au 1er juillet 2011 avec effet rétroactif au 1er avril 2011.

Pour l'ARRCO (ouvriers et cadres), la revalorisation est de 2,11%, ce qui fait passer la valeur du point de 1,884 € à 1,2135 €.

Pour l'AGIRC (cadres), la revalorisation est de 0,4% ce qui fait passer la valeur du point de 0,4216 € à 0,4223 €.

Pour le MEDEF, l'ensemble de ces revalorisations fait progresser les retraites complémentaires du secteur privé en moyenne de 1,76%.

Pour les organisations syndicales (signataires ou non de l'accord) cela ne permet pas de maintenir le pouvoir d'achat des retraites complémentaires.

PERRÉ CHALLOT